

CONGRES // « Femmes et addictions »

L'APPRI « Maternité sans tabac » et l'Association Nationale des sages-Femmes Tabacologues ont organisé le 9 octobre 2009, à la Faculté de Médecine de Montpellier un congrès sur les « Femmes et Addictions ».

Pour tout professionnel de santé, accompagner une femme enceinte est une responsabilité. Alors que la surmédicalisation de la grossesse n'est plus à démontrer, la relation professionnel/patiente reste basée sur l'échange et l'écoute. Les attentes et les craintes, évoquées ou tacites, d'une future maman sont nombreuses, alors les informations transmises prennent une importance considérable. Si bien que pour une prise en charge complète, considérer les conduites addictives d'une patiente apparaît nécessaire dès la première rencontre. Cependant, évoquer un mode de vie et des habitudes peut se révéler difficile. Dès lors, comment aider au mieux une femme enceinte ? Comment lui apporter les soins les plus appropriés pour sa santé et celle de son bébé ? Comment dépister une consommation de cigarettes, d'alcool, ou de joints et ainsi palier à leurs conséquences néfastes pour la poursuite de la grossesse ?

- Mieux comprendre les toxiques (tabac, cannabis, alcool, autres drogues) et leurs conséquences pour une femme enceinte,
- Apprendre à les dépister (mesure du monoxyde de carbone dans l'air expiré),
- Savoir accompagner un sevrage (thérapies cognitivo-comportementales, traitements nicotiques substitutifs), sont les points importants développés au cours du congrès « **Femmes et Addictions** » organisé, pour cette 10e année.

Contacts Presse

Direction de la Communication et des Relations Publiques du CHRU.

Tél. : 04 67 33 93 43 - Fax : 04 67 33 93 65

www.chu-montpellier.fr

MEMOIRE // « Ortho-SAF : conception d'un site web à l'usage des orthophonistes pour une meilleure connaissance et prise en charge de l'ETCAF. »

Ce travail est le fruit d'une réflexion autour de l'élaboration d'un support d'information destiné aux orthophonistes. L'objectif est de les sensibiliser à la prise en charge des enfants ayant été exposés à l'alcool in utero. Deux enquêtes menées auprès d'orthophonistes dans le cadre de mémoire de recherche, ont mis en évidence un manque d'information sur le SAF et ETCAF chez ces professionnels en exercice. Ce manque constitue donc un frein à la prise en charge précoce, et par conséquent, à une éventuelle compensation des troubles neurologiques par le biais de la plasticité cérébrale. L'apport d'un outil d'information dédié aux conséquences de l'alcoolisation prénatale, au SAF, à sa prise en charge pourrait répondre à une demande des orthophonistes et favoriser une prise en charge plus précoce et adaptée. C'est dans ce contexte qu'a été conçu un site web consultable à l'adresse suivante : <http://www.ortho-saf.com> dont l'objectif est d'enrichir les connaissances des orthophonistes et de les inciter à réaliser des actions de prévention auprès des futurs parents.

SOURCE : **Ortho-SAF : conception d'un site web à l'usage des orthophonistes pour une meilleure connaissance et prise en charge de l'Ensemble des Troubles Causés par l'alcoolisation Foetale (ETCAF) / CHALENDAR Ivana.** - Université de Franche-Comté, 2008. - 108 p.

ARTICLE // « Pas d'alcool pendant la grossesse »

"Ce que la mère boit arrive directement au fœtus", ne cessent de répéter les spécialistes. C'est clair, l'alcool passe sans aucune difficulté le placenta et toutes les barrières qui protègent le cerveau de l'enfant à naître, avec des effets ravageurs.

Principale victime : le cerveau. "L'alcool peut perturber le cerveau à toutes les phases de son développement, souligne le Pr Pierre Gressens, neurologue pédiatrique à l'hôpital Robert Debré à Paris. Multiplication, migration et survie des cellules, mise en place des synapses... l'éthanol est une substance toxique tout au long de la formation cérébrale." Il n'y a aucun "bon" moment pour boire pendant la grossesse, donc.

"Le seuil de toxicité varie d'une femme à l'autre, voire d'un fœtus à l'autre pour une même femme", explique le spécialiste. Le seul message de prévention clair et universel qui vaille est donc le fameux "zéro alcool pendant la grossesse". Hors alcoolisme pathologique, il s'agit souvent d'alcoolisme mondain, et d'un manque de prise de conscience quant aux risques encourus.

Des conséquences graves : le syndrome d'alcoolisation fœtal (SAF) est bien connu maintenant. Retard de croissance et dysmorphie (anomalies du visage et de la tête) s'accompagnent de troubles nerveux, lesquels se traduisent le plus souvent par un retard mental. Le SAF partiel est aussi problématique : les signes physiques sont absents, empêchant un diagnostic précoce, mais les conséquences neurologiques sont, elles, bien présentes !


SOURCE : [Le Point.fr](http://LePoint.fr), le 19/10/2009. ⓘ

ACTION // «Le syndrome d'alcoolisation fœtale expliqué aux étudiants»

La campagne « Zéro alcool pendant la grossesse » s'est invitée à la table des étudiants du restaurant universitaire, mardi 6 octobre. À l'initiative de la Caisse régionale d'assurance maladie, soutenue par plusieurs associations locales, des professionnels du monde médical et des bénévoles ont sensibilisé les jeunes au syndrome d'alcoolisation fœtale. « Sept cents étudiants déjeunent ici. C'est l'occasion d'en toucher un maximum et ça permet d'ouvrir la discussion. À table, ils continueront d'en parler entre eux », soutenait Marie-Hélène Bernard, l'infirmière de l'université, devant son stand de boissons non alcoolisées. À ses côtés, Jeanne Morlette, bénévole de l'association Vie libre, tenait à « montrer qu'il y a des endroits pour les écouter et les accompagner. On peut partager notre vécu avec eux. »

Il s'agit, évidemment, de faire passer le message aux jeunes générations : enceinte, « pour l'alcool, c'est non merci ». Car aujourd'hui encore, le Nord - Pas-de-Calais reste la deuxième région de France la plus touchée par le syndrome d'alcoolisation fœtale, avec 650 cas par an. « Il entraîne un retard de croissance, une atteinte du système nerveux central et des anomalies du crâne et du faciès. Mais il existe aussi ce qu'on appelle les effets de l'alcoolisation fœtale. Ce sont des troubles du comportement et des difficultés d'apprentissage scolaire qui sont irréversibles », insiste Muriel Lefranc, de la CPAM de Calais. Pour répondre aux questions des jeunes, infirmière ou médecin du centre de cure ambulatoire en alcoologie étaient également présents.

Très vite, les échanges ont dérivé vers les méfaits de l'alcoolisation excessive chez les jeunes, en général. Sur la nécessité de telles actions, les acteurs de l'opération de mardi n'ont aucun doute. « Contrairement à leurs aînés, les jeunes savent qu'il y a la même quantité d'alcool dans 25 cl de bière que dans une dose de whisky. Il est clair que certains messages sont passés.»

SOURCE : ADJOUDJ Élodie. Le syndrome d'alcoolisation fœtale expliqué aux étudiants. La Voix du Nord, 09/10/2009 

THESE // «Les aspects économiques de la prise en charge médico-sociale du SAF»

Dr Stéphanie Guyet, médecin généraliste au centre hospitalier du Havre est l'auteur d'une thèse en février 2009 sur les aspects économiques de la prise en charge médico-sociale du SAF. Son étude, menée au Havre où l'incidence du SAF atteint un cas pour 300 naissances, soit environ 10 cas par an, a consisté à suivre 15 enfants présentant un SAF, de la naissance à 6 ans. Le coût de leur prise en charge médico-sociale a été évalué. Les dépenses s'élèvent ainsi à 68.000 euros en moyenne par enfant pour les six premières années de vie, dont 50 % la première année du fait de l'importance des soins néonataux. À cela peuvent s'ajouter les frais relatifs aux éventuels placements sociaux, à une scolarité adaptée, aux allocations handicapés, etc.

SOURCE : Aspects économiques de la prise en charge médico-sociale du Syndrome d'Alcoolisation Fœtale : à propos de 15 enfants suivis au groupe hospitalier du Havre / GUYET Stéphanie. - Thèse pour le diplôme d'état de docteur en médecine, Université de Rouen, 02/2009. - 218 p.

AGENDA

JOURNEE // «3ème Journée d'information à Bourg en Bresse»

Dans le cadre du partenariat entrepris en 2004 par ALCOOL ASSISTANCE avec REUNISAF, Alcool Assistance Rhône/Alpes a organisé une 3^{ème} journée d'information à Bourg en Bresse.

La fréquentation importante de ces journées par les professionnels de la périnatalité et les acteurs du secteur social, outre les nombreux témoignages de satisfaction recueillis par l'Association, par les questionnaires d'évaluation ont incité à l'organisation de cette troisième rencontre régionale qui s'est tenue :

LE JEUDI 29 OCTOBRE (de 8H30 à 17H30) à la SALLE DES FÊTES de BOURG EN BRESSE, Place de la GRENETTE.

Les travaux ont été animés par des représentants du Conseil d'administration national de SAF FRANCE, association nationale créée en Juin 2008 par le Docteur Denis LAMBLIN, selon l'expérience réussie de REUNISAF à LA REUNION.

Cette journée a été l'occasion d'évoquer l'histoire du SAF en France, le développement de l'association SAF FRANCE et le travail en réseau, la prévention de ce risque encore méconnu pendant la grossesse, la présentation du diaporama du Docteur Jean -Claude SEMET, pédiatre, la prise en charge précoce des enfants porteurs du SAF, avec l'apport de films, documents audiovisuels et de toute la documentation spécifique de prévention.

Auteur/source : Christian KOVAC -ALCOOL ASSISTANCE de l'AIN : 06 32 45 48 40
christian.kovac@club-internet.fr

FORMATION // «Approche clinique pédiatrique de l'enfant abandonné, adopté, affectivement insécure ou atteint du trouble de l'attachement»

La Ridelle (Ciney) et Les Chanterelles (Seraing), 2 services d'accueil familial de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées, ont proposé une Formation Professionnelle, le mercredi 4 novembre 2009 de 8h30 à 17h00 à La Marlagne (Centre culturel Marcel Hicter) - 26 Chemin des Maronniers - 5100 WEPION (Namur) Belgique.

L'occasion de voir développé le syndrome d'alcoolisation fœtale dans les problématiques neurocognitives par le Docteur Jean-François CHICOINE, pédiatre au CHU Sainte-Justine, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et viceprésident de la Société de pédiatrie internationale.

Programme disponible :
http://www.fondation-enfance.org/IMG/pdf/Formation_4_nov.pdf

Contact :
Flora CARLES (documentaliste) CODES 29
9-11, rue de l'île d'Houat - 29000 QUIMPER.
Tel : 02.98.90.11.00 - codes29@wanadoo.fr